



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2024-08/17

Millonfosse, le 20 Août 2024

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser, branchement neuf eau potable par EMR Douaisis pour la construction d'un restaurant scolaire dans la cour de l'école

Considérant qu'il y a lieu d'aménager le site durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier Route d'Hasnon à partir du 9 septembre 2024 (30 jours)

Article 2 : la circulation sera alternée manuellement à partir du 9 septembre 2024 (30 jours)

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le maire,

Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr